

Quoi de neuf dans le RC 2019 ?



Course d'Orientation
Fédération Française



Aménagement des groupes des compétitions :

Le Règlement des compétitions 2019 a réaménagé les groupes en basculant les championnats de ligue et les championnats interrégionaux dans le groupe B (celui des championnats de France et des nationales).

Ce basculement permet d'avoir un groupe homogène correspondant à toutes les courses comptant pour les coupes de France ou servant de sélection pour les championnats. Sur ce groupe B, le respect strict de la catégorie de licence est exigé.

Le groupe C devient donc le groupe de toutes les courses par catégorie d'âge ne participant à la Coupe de France ou ne servant pas de sélection pour les championnats de France. Cela correspond par exemple aux manifestations de type 3 jours ou d'O'France. Sur ce groupe les adultes (et uniquement eux) peuvent se surclasser de façon exceptionnelle (cf. Article X.4).

Prise en compte des nouvelles licences :

Le Règlement des compétitions prend en compte les nouvelles licences créées lors de l'AG 2018 en reprenant les éléments issus du Règlement intérieur fédéral sur la nature des compétitions accessibles selon le type de licence :

Les manifestations des groupes B (Championnat de France, Nationales, Championnats de ligue ou interrégionaux servant de qualification) ne sont ouvertes qu'aux adhérents de la FFCO titulaires d'une licence annuelle compétition et aux membres des clubs de course d'orientation des fédérations affiliées à la Fédération Internationale de Course d'Orientation. Un Pass'Compet devra être délivré à tous les concurrents non titulaires d'une licence compétition FFCO, moyennant la présentation d'un certificat médical conforme.

Commentaire : sur une telle manifestation un titulaire d'une licence découverte compétition ne peut courir qu'un circuit open jusqu'au niveau jaune maximum, s'il en existe.

Les manifestations du groupe C (circuits par catégorie d'âge) et D (circuits par niveau de couleur) sont ouvertes

- aux licenciés compétition
- aux licenciés Découverte Compétition sur des circuits Open jusqu'au niveau jaune maximum
- pour les courses à étapes du groupe C aux Pass'Event, sur tous les circuits de catégories moyennant la présentation d'un certificat médical conforme;
- aux Pass'Découverte et Pass'Découverte Famille sur des circuits de niveau jaune ou inférieur et aux Pass'compet au-delà, moyennant la présentation d'un certificat médical conforme.

Attention désormais la licence dirigeant ne permet aucune pratique sportive. Aucun certificat médical n'y est donc associé.

Limitation d'accès aux circuits H/D 21E (Article X.5) :

Pour les événements WRE, la classe E n'est ouverte qu'aux licenciés qualifiés (si qualifications possibles), à ceux sur liste Haut-Niveau ou pour les coureurs de nationalité française à ceux dont le classement national au 31 décembre de l'année précédente est supérieure à 75% de la moyenne des trois meilleurs CN de la catégorie concernée.

Clause concernant les étrangers (Article X.6)

Désormais les restrictions qui s'appliquaient pour l'attribution des titres de Champion de France s'appliquent aussi aux Championnats de Ligue ou Interrégionaux.

Par ailleurs sur la clause sur l'attribution des points CN est supprimé.



Gestion des manifestations (Article XII.6)

Il est rappelé que l'identifiant clé est le numéro de licence. Tout système d'inscription doit donc pouvoir le gérer.

Il est introduit la possibilité de facturer 3 euros pour une utilisation d'un dispositif de pointage autre que celui mentionné lors de l'inscription.

Les parcours (Article XII.2.3)

La dénivelée maximum devient une préconisation et non une règle.

Les postes (Article XI.2.5)

Il est désormais possible de ne faire figurer le numéro de poste que sur le boîtier du système électronique de pointage.

Un marquage biodégradable peut être utilisé en lieu et place des confettis

L'arrivée (Article XII.2.6)

Les modalités de jugement par l'arbitre d'une arrivée d'une course avec départ en masse sont précisées pour chaque discipline

La cérémonie de récompenses (Article XIII.5)

Les modalités de gestion des podiums sont précisées

Le classement national et les Coupes de France (Article XIII.5)

Si un championnat de France est inscrit au « World Ranking Event » les modalités de calcul du Classement national et de la Coupe de France ne s'appliquent qu'aux seuls coureurs accédant à la course au travers des modalités de qualification décrites dans les règles spécifiques de la discipline si elles existent.

Commentaire : Cela implique donc que les arbitres identifient les coureurs participants à ces manifestations sans être qualifiés dès l'étape d'inscription. Ils devraient alors apparaître comme des non licenciés. Cela permettrait de ne pas avoir à modifier les fichiers résultats pour les traitements du CN et de la Coupe de France

Le Calcul de la Coupe de France se fait sur 5 courses pour toutes les catégories



CO Pédestre

De façon à pouvoir organiser des évènements de type Moyenne distance ou longue distance urbaine, il devient possible d'utiliser des cartes conforme à la spécification ISSOM sur ces formats

En sprint les niveaux techniques sont Orange pour toutes les catégories d'âge.

Attention depuis le RC 2018 seules les finales du sprint comptent pour le CN

Championnat de France Moyenne distance : Ajout des catégories 75 et 80 sans rajout de circuit.

Championnat de France Longue distance : ajout dénomination open orange et open jaune sur 2 circuits existants, pour permettre le sous classement de coureurs adultes licenciés

Les nationales sont organisées à raison d'un week-end comprenant une course Nationale de Moyenne distance le samedi et une course Nationale Longue distance le dimanche.

Pour le CFC, les critères de composition des équipes sont précisés. Les critères de participation évolueront en 2020. Les divisions 2 et 3 seront légèrement élargies cette année-là.

Trophée « Thierry Gueorgiou »: 4^{ème} parcours idem 2^{ème} parcours (2 jaune 30').

Un classement spécifique sera fait pour les équipes ne comprenant que des jeunes de moins de 16 ans (H/D16 inclus)

Le sprint relais est désormais ouvert aux catégories H/D 14.

CO à VTT

Les nationales sont aussi organisées à raison d'un week-end comprenant une course Nationale de Moyenne distance le samedi et une course Nationale Longue distance le dimanche.

Pour les relais une catégorie D/H 60 est introduite.

CO en raid

Les modalités de calcul de la Coupe de France sont précisées

